

Courriel

Repentigny, le 20 décembre 2016

**Objet : Demande d'accès concernant le document No 401393639, Complexe Enviro
Progressive Ltée à Terrebonne**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 16 décembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Modification du 1 décembre 2016, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi. Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Repentigny, le 1^{er} décembre 2016

MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)

Complexe Enviro Progressive ltée
3779, chemin des Quarante-Arpens
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

N/Réf. : 7522-14-01-00400-39
401393640

Objet : Aménagement et exploitation d'un site de compostage et de fabrication de terreau

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 12 mai 2015 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'un site de compostage sur aire ouverte et de fabrication de terreau sur le lieu d'enfouissement technique de Complexe Enviro Progressive ltée, localisé sur le lot 4 879 796 du cadastre du Québec, ville de Terrebonne, MRC Les Moulins.

La production maximale annuelle sera de **art 23-24** tm de compost et de **art 23-24** tm de terreau.

À la suite de votre demande du 19 août 2016, reçue le 26 septembre 2016 et complétée le 30 novembre 2016, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Réaménagement de la plateforme de compostage A afin de localiser le système de tricompostage au nord celle-ci et de modifier le profil d'écoulement des eaux de surface vers le bassin de rétention.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Demande de modification du certificat d'autorisation pour l'aménagement et l'exploitation d'un site de compostage et de fabrication de terreau incluant cinq documents joints, signée le 19 août 2016 par **art 53-54** agronome M.Sc.

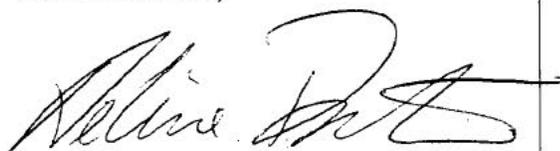
- Lettre d'informations supplémentaires concernant la demande de modification de certificat d'autorisation transmise par courriel le 25 novembre 2016, signée par art 53-54, agronome M. Sc.;
- Plan de relocalisation du système de tricompostage transmis par courriel le 30 novembre 2016, préparé par art 53-54 tech. en géodésie.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, cette modification de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/LSC

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides